

APPEL D'OFFRE

*Educateur spécialisé – CDD Temps complet
jusqu'au 31/08/2023*

Date de prise de poste : le plus
rapidement possible

Date de limite de réception des candidatures : 12/06/2023

Pôle Prévention éducative et insertion - Service PASSAJ – secteur CASA

Rémunération selon le diplôme et l'ancienneté acquise, sur la base des justificatifs remis et dans le respect des dispositions de la CCN66. A titre d'exemple pour le présent poste (1 ETP) :

A titre d'exemple pour le présent poste (1 ETP) : 2 150 € en début de grille, 2 800 € avec 11 ans d'ancienneté, salaire mensuel brut incluant l'indemnité des métiers socio-éducatifs, dite « SEGUR »

Missions

Réaliser un travail de rue (rythme/jours définis dans le projet d'intervention)

Conduire des actions collectives et des interventions auprès des groupes de jeunes, des familles et des adultes

Élaborer des projets d'actions collectifs et individuels, avec les jeunes, les familles, et les partenaires

Conduire des actions individuelles en direction des jeunes et de leur famille

Participer à l'accueil des jeunes au sein des locaux et permanences

Conditions d'exercice

Être titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur(rice) Spécialisé(e) ou Assistant(e) social(e)

Permis de conduire B requis

Profil souhaité

Qualités requises :

- Maîtrise de sa communication
- Savoir expliciter sa pratique,
- Savoir-faire dans la gestion des groups
- Méthodologie de projet
- Stabilité émotionnelle
- Connaître ses limites
- Intégrité
- Autonomie
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à « aller vers » (les jeunes, les adultes, les partenaires, les institutions)

Nos Avantages

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 23 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 55% par l'employeur à ce jour, 70% à compter du 01/07/2023)
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations à adresser à l'attention de M. YAHY, Directeur du Pôle Prévention Educative et Insertion, à l'adresse mail suivante : pole.prevention-insertion@montjoye.org)